

Bégard, le

- 4 AVR. 2025

ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUE JULES FERRY LE 26 AVRIL 2025  
DE 13H00 A 17H00

SG/KC/RM 39 - 04/25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les divers arrêtés réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à Bégard,  
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion d'une rencontre d'athlétisme organisée par l'Association Sportive Bégarroise (ASB),

### ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la rue Jules Ferry, tel que matérialisé sur le plan joint.

Article 2 : La matérialisation du présent arrêté sera réalisée par les organisateurs, sous contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Monsieur l'Officier de Police Municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Président de l'ASB.

Le maire

  


POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT

Yves BOURDON

BEAR

ASB le 26/04/2024 – de 13h00 à 17h00

